

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNETAA-FO RELATIVE À L'AVANCEMENT D'ÉCHELON DES PLP

La déclaration qui suit est identique à celle présentée par le **SNFOLC** lors de la CAPA des Certifiés relative à l'avancement.

Cette CAPA relative à l'avancement d'échelon des PLP se déroule au moment où, le ministre, dans le cadre du nouveau « pacte de carrière » envisage de refondre les procédures d'évaluation des personnels en s'appuyant sur le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État qui prévoit la suppression de la notation au profit d'un entretien professionnel en 2012.

Pour le **SNETAA**, le danger est l'individualisation des carrières, missions et obligations de service dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Le **SNETAA** demande le maintien de la double notation (administrative et pédagogique) pour tous les professeurs, ce que permet d'ailleurs le décret du 28 juillet 2010.

Le **SNETAA** s'élève contre les projets d'attribution de compétences pédagogiques au chef d'établissement via le conseil pédagogique. Projets qui ne pourraient que déboucher sur la mise sous tutelle des enseignants par le CA afin de leur imposer l'adhésion au projet d'établissement, ainsi que la mise en concurrence des disciplines pouvant se traduire par des suppressions d'heures-poste. Le **SNETAA** demande une inspection pédagogique régulière, fondée sur le strict respect des missions, de la liberté pédagogique et de la qualification disciplinaire des enseignants. Nous prenons acte avec satisfaction de la décision de transformer le correctif en note pédagogique mais nous refusons qu'à terme il puisse mettre fin aux inspections.

Le **SNETAA** rejette le cadre du nouveau « pacte de carrière » dissocié des négociations sur la revalorisation des traitements de la Fonction publique d'Etat et qui impose des discussions en dehors de celle sur la valeur du point d'indice en vue d'individualiser nos salaires (création d'un grade fonctionnel réservé à une petite minorité, qui attaque directement les statuts par la mise en place du salaire au mérite, mis en place par le décret n°2010-1065 du 8 septembre d'indemnités « pour fonction d'intérêt collectif » modulables selon l'avis du CA, du CP et du chef d'établissement).

Le **SNETAA** revendique :

- 🗣️ la revalorisation substantielle du point d'indice (10% de pouvoir d'achat perdus en 10 ans), non au blocage en 2011, 2012...
- 🗣️ la préservation de la grille unique de la Fonction Publique d'Etat ;
- 🗣️ le maintien du déroulement statutaire de carrière ;
- 🗣️ l'assurance que chaque agent puisse bénéficier du droit à une carrière complète, c'est-à-dire parvenir à l'indice terminal de son corps et dans l'attente le passage à la hors-classe des collègues au 11ème échelon avec 3 ans d'ancienneté.

Nous demandons la revalorisation de l'ISOE, des frais de déplacement, de l'ISSR, des HSA, des HSE, des corrections de copies et indemnités pour examen ainsi que le rétablissement des paiements non effectués à ce jour.

